

AVIS PUBLIC

---

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES  
(EXERCICE FINANCIER DE 2020)**

**ADOPTION**

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) que le règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2020)* » sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui aura lieu le **lundi, 16 décembre 2019, à 11 heures**, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont.

**QUE** ce règlement prévoit, pour l'exercice financier 2020, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement.

Montréal, le 3 décembre 2019

La Secrétaire l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

